



CSP délai premières allocations

Par **Danielvia**, le **28/12/2015** à **13:50**

Bonjour,

Suite à une liquidation judiciaire mi novembre 2015 et licencié le 3/12/2015 j ai renvoyé ma CSP à la fin du délai de réflexion le 23/12/2015.

Le mandataire doit il envoye mon dossier à pôle emploi aussitôt ou

Doit il attendre ? Comme j ai pu le voir précédemment ?

Merci à tous

Par **P.M.**, le **28/12/2015** à **16:15**

Bonjour,

Je ne vois pas suivant quelle règle le liquidateur judiciaire pourrait attendre pour envoyer le dossier à Pôle emploi...